

## FONDS WAINWRIGHT

### Rapport annuel 2003-2004

En 2003-2004, les membres du Comité Wainwright ont été MM. William Foster et Nicholas Kasirer, doyens successifs, Mmes Madeleine Cantin Cumyn et Geneviève Saumier, Me Daniel Boyer, Wainwright Civil Law Librarian, M. Lionel Smith, et M. Pierre-Gabriel Jobin, président du Comité.

Le Comité a administré un budget de 177 333 \$. D'abord, les dépenses récurrentes se sont élevées à 80 525 \$. La contribution, normalement de 25 000 \$, du Fonds Wainwright au budget de la Faculté pour le titulaire de la chaire Wainwright n'a pas été faite, étant donné que la chaire est restée vacante toute l'année.

Le Comité a attribué des subventions particulières à 15 professeurs de la Faculté, pour un montant total de 58 368 \$ : les professeurs D. Lametti, F. Gélinas, W. Tetley, S. Van Praagh, R. Jukier, C. Walsh, M.-C. Prémont, P.-A. Crépeau, M. Cantin Cumyn, F. Bachand et Me D. Boyer. Il faut souligner que, d'une part, ce montant inclut dans certains cas le solde non utilisé d'une subvention antérieure et que, d'autre part, la partie non utilisée de certaines de ces subventions a été reportée au budget 2004-2005.

À la fin de l'exercice financier 2003-2004, le solde non dépensé a été reporté au budget de l'exercice financier 2004-2005. La valeur en capital du Fonds Wainwright est présentement de 1 522 365 \$.

La conférence Wainwright prononcée par M. le juge Louis LeBel, de la Cour suprême du Canada, le 3 avril 2003, dont le titre était « La protection des droits fondamentaux et la responsabilité civile », a été publiée dans la Revue de droit de McGill, 2004, à la page 231.

La directrice des archives universitaires de McGill, madame Johanne Pelletier, a accepté d'incorporer dans ses archives les documents du Comité Wainwright. Chaque année, le président du Comité remettra au bibliothécaire Wainwright tous les documents d'intérêt, pour transmission aux archives de McGill.

Le comité a modifié ses règles budgétaires pour ses subventions.

Premièrement, les assistants de recherche seront dorénavant rémunérés sur une base de 12 \$, de 14 \$ ou de 18 \$ de l'heure, selon qu'ils sont inscrits au premier, au second ou au troisième cycle d'études, conformément à la nouvelle politique de l'Université.

Deuxièmement, pour les fins du plafond de 600 heures de travail d'assistant, l'année financière va du 1<sup>er</sup> mai au 30 avril, et non du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai.

Enfin, le juge Charles D. Gonthier, à la retraite de la Cour suprême du Canada, a reçu le titre de Senior Wainwright Fellow, pour une période de deux ans à compter d'octobre 2004. Une allocation annuelle de 2 000 \$ est mise à sa disposition pour les dépenses de recherche.

Perre-Gabriel Jobin  
Président

Le 14 octobre 2004